

États Généraux de l'Industrie : quelle place pour le « vert » dans la politique industrielle française ?

La filière « verte » n'est pas encore cernée de façon précise par la statistique publique, mais certaines études estiment qu'elle représente actuellement plus de 300 000 emplois en France. Elle est en croissance forte et pourrait permettre la création d'un nombre très important d'emplois d'ici à 2020. Mais le vert est aussi – et surtout – un enjeu transversal qui concerne l'ensemble des filières industrielles. Le « verdissement » des entreprises devient, en effet, l'un des aspects essentiels de leur compétitivité. Les Etats Généraux de l'Industrie ont notamment abouti à la mise en place de prêts verts bonifiés permettant de financer les investissements industriels vertueux à la fois pour la compétitivité des entreprises et pour l'environnement.

par Luc ROUSSEAU*

Si l'industrie française possède des atouts notables (1), sa compétitivité est en net repli depuis près de dix ans, comme l'illustre le recul de la part des exportations industrielles françaises au sein des exportations des pays de l'Union européenne des quinze – E 15 (2). Les principales raisons expliquant cette perte de compétitivité sont notamment l'insuffisance des dépenses privées de R&D en France, qui est liée à une faible spécialisation de l'industrie française dans les secteurs à fort contenu technologique, l'augmentation du coût du travail, plus importante depuis 2000 en France que dans d'autres économies comparables européennes (3), ou encore à l'insuffisante structuration de nos filières industrielles générant un tissu de PME insuffisamment organisé pour l'export et pour maîtriser ses relations avec de grands donneurs d'ordres.

C'est ce constat d'un recul préoccupant de la compétitivité de notre industrie qui a conduit, fin 2009, à l'organisation d'Etats Généraux de l'Industrie. Ce fut l'occasion de mobiliser un nombre important d'acteurs pour partager ces éléments de diagnostic, ainsi qu'une conviction, celle de « l'impératif industriel ». En l'espace de deux mois, plus de cinq mille personnes ont contribué aux réflexions qui ont permis de dresser un panorama consensuel des forces et des faiblesses de l'industrie française, et de compléter les dispositifs de soutien à l'industrie existants par un plan d'actions comportant vingt-trois mesures.

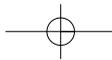
Les problématiques environnementales ont, bien entendu, occupé une place essentielle dans ces réflexions. Elles apparaissent principalement à travers quatre grands enjeux, sur lesquels je reviendrai successivement : le développement du « vert », dans sa dualité (en tant que filière, d'une part, et que pratique diffusante au sein de l'ensemble de l'industrie, d'autre part), les enjeux liés à la réglementation

environnementale, l'évolution de notre fiscalité et, de façon plus marginale, le « vert » en tant que facteur de renouvellement de l'image de l'industrie.

Les Etats Généraux de l'Industrie, une nouvelle étape dans la politique industrielle française

Les Etats Généraux de l'Industrie (EGI) ne sont pas une initiative isolée ; ils s'inscrivent dans la continuité de mesures récentes de soutien à l'industrie : création des pôles de compétitivité (en 2005) pour accompagner la création d'écosystèmes de l'innovation, réforme du crédit impôt recherche (en 2008), puis son remboursement immédiat, décidé dans le cadre du plan de relance de l'économie, suppression de la taxe professionnelle (à partir de 2010), dispositifs de renforcement des fonds propres de nos entreprises, avec, notamment, la création du fonds stratégique d'investissements (en 2008), etc. Les investissements d'avenir, également une initiative de politique industrielle structurante, permettant d'investir 35 milliards d'euros pour notre compétitivité à très long terme, rappellent les grands programmes « pompidoliens » : plus de 13 milliards d'euros concernent très directement les entreprises et l'industrie (desquels près de 8 sont dédiés à la création de démonstrateurs ou de plateformes de recherche dans des filières porteuses de croissance).

Si les EGI ont complété ces dispositifs, ils ont également permis de poser les termes de certains débats de fond importants, qui continuent de faire l'objet de réflexions et de propositions, suite aux conclusions énoncées le 4 mars 2010 par le Président de la République. C'est notamment le cas de l'importance des charges sociales pesant sur l'indus-



trie, dont on voit que la prise en compte par l'ensemble des acteurs est croissante, dans un contexte très concurrentiel, ou encore de l'importance d'une politique industrielle européenne intégrant les enjeux de compétitivité externe et de réciprocité. Ce dernier volet apparaît notamment dans la nouvelle stratégie de croissance européenne UE 2020, dont la politique industrielle est l'un des sept piliers et qui pourrait intégrer des évolutions majeures, telles, notamment, que la reconnaissance de l'importance de l'industrie comme vecteur de croissance, la nécessité de maîtriser les effets de la mondialisation, des initiatives sectorielles, la sécurité d'approvisionnement en matières premières rares et la recherche d'une plus grande réciprocité dans les relations commerciales entre l'Europe et ses principaux partenaires (4). Le développement industriel durable et l'efficacité en carbone seront également deux axes forts de la politique industrielle européenne.

Une « union sacrée » pour l'industrie

L'intérêt essentiel d'un dispositif tel que celui des EGI est la mobilisation d'acteurs divers qu'il permet, et par voie de conséquence, la force des messages qui en émanent. Les EGI ont ainsi rapidement permis l'émergence d'un premier constat, celui de la nécessité absolue, pour notre économie, d'une industrie forte. Ce message a d'autant plus de poids qu'il est porté par l'ensemble des acteurs concernés, notamment par les représentants patronaux et les syndicats de salariés. Cette « union sacrée », qui continue à porter ce message dans le cadre des structures mises en place suite à la réunion des EGI (5), doit maintenant travailler à ce que cette conviction de « l'impératif industriel » soit plus largement partagée par la population.

Industrie et innovation : un binôme indispensable pour notre pouvoir d'achat

D'où vient ce pacte en faveur de notre industrie ? L'industrie représente plus des trois-quarts des exportations des biens et services français (6). Ce chiffre, qui se maintient, malgré l'augmentation de la part des services dans notre PIB (dont l'ordre de grandeur se retrouve dans les autres pays développés), rappelle à lui seul que la France ne peut se passer de son industrie. Or, la France doit largement importer ses ressources énergétiques et certaines matières premières ; même si l'un des enjeux majeurs actuels est la diminution de nos consommations de ces ressources non renouvelables, ce constat restera vrai, à moyen terme. Partant, l'industrie est ce qui nous permet de vendre, d'équilibrer notre balance commerciale et donc, par-delà l'enjeu évident de souveraineté qui lui est associé, d'assurer le niveau de notre monnaie et le niveau de vie de notre population. Cette analyse vaut, bien entendu, au niveau européen également.

Pour pouvoir « se vendre », les principes de base du commerce international nous apprennent, par ailleurs, qu'il faut identifier ses « avantages comparatifs » et se concentrer sur eux. Ces avantages comparatifs, nous les acquérons en

nous différenciant, en innovant et en capitalisant sur ce qui fait notre force. L'importance de l'industrie est, là encore, déterminante, puisqu'elle est à l'origine de 71 % des dépenses privées de R&D en France. C'est ainsi que les EGI ont défini des filières industrielles stratégiques porteuses de croissance, qu'ils ont identifiées sur la base du potentiel de croissance des marchés qu'elles adressent et de l'avantage compétitif dont la France dispose grâce à elles (7).

Parmi les 11 filières industrielles porteuses de croissance ainsi identifiées, on retrouve les technologies du numérique, des technologies de la santé et des technologies « vertes » permettant de relever autant d'enjeux sociétaux de demain : vivre plus longtemps et mieux, vivre en sécurité, limiter notre impact sur l'environnement, mieux communiquer, etc.

Le vert : de quelles filières industrielles parle-t-on ?

Il convient avant tout d'avoir à l'esprit la dualité du « vert », quand nous parlons de politique industrielle. Le vert fait d'abord référence à une filière, à une offre de services et de technologies permettant de limiter l'impact d'activités diverses sur l'environnement : traitement de l'eau, gestion des déchets, rénovation thermique des bâtiments, études environnementales, etc.... Il s'agit d'un marché à prendre, qui est considérable au niveau mondial. La filière « verte » n'est pas encore cernée de façon précise par la statistique publique, mais certaines études estiment qu'elle représente actuellement plus de 300 000 emplois en France. Elle est bien entendu en croissance forte et pourrait permettre la création d'un nombre très important d'emplois d'ici à 2020 (8), notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments ou encore dans celui de la valorisation des déchets.

Mais le vert est aussi – et surtout – un enjeu transversal qui concerne l'ensemble des filières industrielles. Le « verdissement » des entreprises devient, en effet, l'un des aspects essentiels de leur compétitivité, ce qui a d'ailleurs justifié la création de l'un des dix groupes de travail nationaux mis en place lors des EGI, le groupe « compétitivité et croissance verte ». Ce verdissement de l'industrie dans son ensemble n'est pas le seul fait de l'utilisation de produits et de services proposés par des éco-industries : c'est véritablement l'ensemble de nos filières industrielles qui se mettent au vert, générant ainsi une transition d'emplois industriels qui, de « classiques », deviennent des emplois « verts ». On cite fréquemment les exemples de la filière automobile (avec le développement de véhicules électriques), de la filière de la production d'énergie (avec le développement d'énergies renouvelables), de la filière de la chimie (avec le développement de la chimie verte), mais c'est, de fait, l'ensemble de nos filières qui s'engagent dans cette transition, à un rythme dépendant largement de l'impact environnemental de l'activité concernée. Les entreprises ont à trouver le bon équilibre entre l'anticipation de ce verdissement et le coût qui lui est associé : le fait d'anticiper insuffisamment – ou trop – constitue un risque.





© Guillaume/REA

« La filière « verte » est en croissance forte et pourrait permettre la création d'un nombre très important d'emplois, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments ou encore dans celui de la valorisation des déchets ». Hall de tri des ordures ménagères résiduelles, à l'usine de méthanisation de l'agglomération de Montpellier.

Ce mouvement s'explique, en effet, en grande partie par le coût croissant de l'environnement. Les matières premières et les ressources énergétiques se paieront vraisemblablement de plus en plus cher, comme tend à le montrer l'augmentation de 70 % des dépenses en énergie de l'industrie manufacturière en France, depuis quinze ans. L'impact environnemental, hier « gratuit », a aujourd'hui un coût direct, croissant, qui plus est (9) ; il en va de même en ce qui concerne les coûts indirects, liés (par exemple) à l'image dégradée d'une entreprise dont les zones de risque recouvrent des zones d'habitation riveraines ou d'une industrie contribuant par ses émissions à un épisode de pic de pollution atmosphérique. Les investissements permettant de limiter l'empreinte environnementale des entreprises deviennent ainsi, de plus en plus, des investissements compétitifs.

Une stratégie industrielle efficace consiste à développer ces deux volets : l'accompagnement de notre industrie dans ses efforts visant à être plus propre et moins dépendante de ressources fossiles, tout en développant les éco-filières françaises. Ces deux efforts doivent être faits en synergie, le premier permettant de développer une demande française pour la filière des éco-industries, et le développement de ces dernières permettant à notre industrie (prise globalement) de bénéficier de technologies et de services innovants. Ainsi, toute politique publique d'activation de la demande « verte » doit être accompagnée d'un développement de l'offre technologique correspondante, le contre-

exemple emblématique étant celui du photovoltaïque, le tarif préférentiel d'achat d'électricité mis en place profitant essentiellement aux importations, et donc aux filières et à l'emploi industriel étrangers.

Cette politique industrielle du vert nécessite des idées, des acteurs industriels, une recherche publique active, un soutien des pouvoirs publics, une adhésion des acteurs : elle relève d'une logique de grands programmes, tels que ceux que la France a su mener pour développer son aérospatial ou ses télécom, au début des années 1980. Il n'y a aucune raison pour que nous ne soyons pas à même de le faire, pour l'essor de notre « industrie verte ».

Une comité stratégique de la filière des éco-industries

Pour répondre au premier enjeu, celui du développement d'une filière porteuse de croissance, il est essentiel que l'ensemble des acteurs parties prenantes de la filière s'organisent afin de construire une offre compétitive et pour envoyer des messages cohérents et forts aux pouvoirs publics. La façon la plus naturelle de générer ces échanges et ces synergies, est d'inviter les acteurs à construire un socle stratégique, qui soit commun à l'ensemble de la filière et au sein duquel ils puissent s'insérer en développant leurs spécificités, c'est-à-dire leurs facteurs de différenciation. C'est ce qui fait la force du « *Mittelstand* » allemand, composé d'entreprises gérant d'une manière remarquable la ligne de partage entre la concurrence et la



coopération. La définition de ce socle stratégique commun est l'objet de la création de comités stratégiques de filières, qui a été décidée dans le cadre des EGL pour chacune des onze filières stratégiques identifiées. Pour les éco-industries, ce comité stratégique consiste en une évolution du Comité stratégique des éco-industries (le Cosei), tant dans sa composition que, à la marge, dans ses missions. Un tel accompagnement est d'autant plus justifié pour les éco-industries qu'il s'agit d'une filière émergente pour laquelle le cadre réglementaire, les acteurs et les outils restent dans une large mesure à créer.

Le volet « économie circulaire – énergies décarbonées » des investissements d'avenir permettra de développer cette filière des éco-industries via le cofinancement de démonstrateurs de recherche, de plateformes technologiques d'essais ou de projets d'expérimentation préindustrielle (pour un total de 2,85 milliards d'euros).

Des prêts verts bonifiés pour développer les investissements verts et compétitifs

Les EGL ont bien mis en évidence les enjeux liés à la seconde facette, transversale, de la politique industrielle verte, c'est-à-dire à la nécessité d'accompagner la transition verte de l'ensemble de nos filières industrielles. Les coûts directement liés à l'environnement sont importants, dans l'industrie, notamment dans des secteurs tels que ceux de la métallurgie, du verre et des matériaux de construction, ou encore de la chimie, dont la consommation en produits énergétiques est importante. A titre indicatif, le prix moyen de l'électricité facturée à l'ensemble de l'industrie manufacturière et le prix du gaz naturel, qui sont les deux ressources énergétiques les plus utilisées à des fins de production industrielle, sont respectivement en hausse de 34 % et de 80 % depuis 2003. Ce constat fait de la limitation des consommations de matières premières et des ressources énergétiques, du recyclage, de la recherche d'alternatives aux ressources fossiles ou de l'éco-conception, en général, des facteurs de différenciation compétitifs susceptibles de permettre le développement des filières les plus concernées.

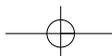
Ainsi, les EGL ont abouti à la mise en place de prêts verts bonifiés permettant de financer les investissements industriels vertueux à la fois pour la compétitivité des entreprises et pour l'environnement. Ces prêts attractifs doivent permettre d'accélérer ces investissements compétitifs, afin de donner à nos industriels une longueur d'avance. Leur incitation consiste en une bonification du taux d'intérêt facturé (10) aux entreprises ainsi qu'en des garanties connexes avantageuses (puisque, par exemple, aucune garantie gagée sur les actifs de l'entreprise n'est exigée). Il s'agit, en l'occurrence, de la mesure de soutien direct aux entreprises la plus importante (de par leur montant) parmi les mesures issues des EGL, puisque 500 millions d'euros lui seront consacrés, sur trois ans, l'effet de levier privé devant permettre de mobiliser au total 2,6 milliards d'euros au profit d'investissements « verts et compétitifs ».

La réglementation : entrave, ou facteur de compétitivité pour notre industrie ?

Les enjeux liés à la réglementation environnementale ont été largement abordés dans les débats des EGL, qui ont mis en avant l'effet à double tranchant que celle-ci peut avoir pour la compétitivité des entreprises. La principale mesure issue des EGL met en exergue le risque, plutôt que les avantages de la réglementation : il s'agit d'une mesure de simplification de la réglementation applicable à l'industrie consistant en une mission (pilotée par la députée Laure de la Raudière) qui étudiera les possibilités de simplifier le droit applicable à l'industrie sans remettre en cause les grands objectifs des politiques publiques concernées. Cette mesure prévoit également la désignation d'un Commissaire à la simplification auprès du Secrétariat général du Gouvernement, en charge de limiter le flux législatif et réglementaire s'appliquant (notamment) à l'industrie.

En se fixant des objectifs ambitieux, la réglementation environnementale peut être un accélérateur d'innovation, du fait qu'elle poussera les entreprises à davantage intégrer (voire à anticiper) certaines préoccupations sociétales ou économiques majeures. Il peut s'agir d'un avantage compétitif notable, si les objectifs environnementaux que ces législations nationales ont permis d'atteindre permettent, dans un second temps, l'établissement de réglementations ou de normes européennes, voire mondiales. Une réglementation nouvelle peut également être source d'innovation en permettant d'inciter les entreprises à remettre en cause certaines pratiques, à revoir leur organisation, à s'adapter ; autant d'éléments déterminants, dans la concurrence mondiale. De façon générale, une réglementation est un facteur de compétitivité et un outil de politique industrielle si son élaboration se fait concomitamment à l'analyse précise des capacités d'adaptation et de développement des filières industrielles impactées.

A l'inverse une nouvelle réglementation représente de manière quasi systématique une charge supplémentaire à court terme pour les entreprises, et donc un différentiel de compétitivité avec les entreprises d'autres puissances économiques qui n'en adoptent pas. Ces charges doivent être prises en considération au moment de leur élaboration, via une analyse de type « approche bénéficiaire », c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des réglementations impactant un secteur industriel donné, et non de façon cloisonnée par champ réglementaire, comme c'est trop souvent le cas. Dès lors, on ne peut que regretter l'inflation de textes législatifs et réglementaires actuelle, impactant en particulier l'industrie (11). Elle ne lui laisse pas le temps de l'adaptation, génère des procédures multiples, disproportionnées, prenant parfois le pas sur l'objectif environnemental. Le cas des procédures multiples liées à l'installation d'un site industriel peut être cité, le principe d'indépendance des législations conduisant un industriel à devoir se plier à un nombre important de procédures différentes suivies par des interlocuteurs distincts et ce, pour un même projet. La désignation d'un « chef de projet » pour les projets de plus d'un million d'euros, une suggestion retenue par le Gouvernement suite



au rapport De La Raudière, est un progrès significatif. L'exemple des procédures ICPE peut également être cité : s'il est important de prévoir une procédure d'installation qui permette d'assurer l'acceptabilité d'un site industriel, le fait que nous ayons, en France, des procédures d'autorisation qui soient justifiées pour seulement 20 % d'entre elles par une réglementation européenne n'est-il pas le signe d'une disproportion inquiétante ? La mise en place du régime d'enregistrement, que le Gouvernement souhaite accélérer suite aux conclusions du rapport De la Raudière, constitue, à cet égard, un pas en avant important.

Cette inflation normative est d'autant plus préjudiciable à l'industrie qu'elle génère de l'instabilité pour les entreprises, alors que la visibilité est un facteur important pour leurs investissements.

L'exemple du règlement REACH permet d'illustrer ces effets, contradictoires, de la réglementation sur la compétitivité industrielle. Il peut en effet permettre à notre industrie de disposer d'une longueur d'avance en matière de connaissance des risques sanitaires liés à l'utilisation de substances chimiques, une avance largement valorisable auprès des consommateurs en des temps où la prise en compte des enjeux sanitaires par la population, y compris dans certains pays émergents (12), est fortement croissante. Le règlement tend à induire également des évolutions dans les relations entre producteurs et utilisateurs de substances chimiques, en les invitant à se rapprocher et à se coordonner (13), ce qui est de nature à renforcer leur compétitivité globale. Mais ces avantages compétitifs n'existeront que si le règlement n'est pas excessif en coût et en anticipation (dans les cas où il n'y a pas d'enjeu sanitaire significatif, bien entendu). A défaut, le règlement sera une charge préjudiciable à l'industrie concernée à court terme. Cela suggère un accompagnement des entreprises, notamment des PME des filières concernées, dans la mise en œuvre du dispositif et la définition d'un calendrier de mise en œuvre raisonnable eu égard à ces besoins d'accompagnement et ne freinant pas les innovations industrielles en cours.

D'une fiscalité du travail et du capital vers une fiscalité, notamment environnementale, accompagnant les enjeux sociétaux de demain

Les EGI ont peu abordé le sujet de la fiscalité ; l'explication de cet état de fait doit sans doute être recherchée dans le contexte budgétaire contraint du moment, ainsi que dans le caractère très récent de réformes fiscales majeures pour l'industrie (14). L'enjeu est pourtant de taille, dès lors que l'on parle de politique industrielle.

Alternativement à la voie de la réglementation, la fiscalité de l'environnement peut permettre d'atteindre des objectifs équivalents par une voie plus souple pour les industriels. Ainsi, le système de bonus-malus automobile mis en place en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, taxant les acheteurs de voitures fortement émettrices de CO₂ pour, au contraire, accorder une prime

aux personnes acquérant des voitures performantes du point de vue environnemental, a permis d'améliorer notablement la performance environnementale des voitures, mises sur le marché et achetées en France depuis 2008.

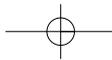
De façon plus générale, la fiscalité des entreprises est déterminante pour leur compétitivité et pour orienter leurs choix. La fiscalité doit accompagner la compétitivité des entreprises, et non y mettre un frein ; à cet égard, la fiscalité sur le travail et sur le capital productif doit être réduite, afin de privilégier (notamment) une fiscalité de l'environnement susceptible d'accélérer la transition verte évoquée plus haut. La réforme – suppression de la taxe professionnelle, d'abord sur son assiette « salaire » en 2003 puis sa réforme totale en 2010, représente ainsi un gain significatif pour la localisation d'activités industrielles en France. Les réflexions des EGI relatives aux prélèvements obligatoires (notamment aux charges sociales, particulièrement importantes en France) ont également permis de poser les termes d'un débat qui se poursuit aujourd'hui, notamment à travers la mise en avant de solutions du type TVA (ou CSG) sociale, comme l'Allemagne l'a fait en 2007. La tentative de créer une taxe carbone relève de cette même logique, avec l'incontournable question de l'équité aux frontières.

L'environnement comme moyen de rénover l'industrie et son image

L'industrie doit, pour se développer, être acceptée par la société et par son environnement. Elle doit, notamment pour attirer les compétences dont elle a besoin, accompagner les enjeux sociétaux de demain. Cette logique a accompagné l'élaboration des grandes réglementations sociales du début du XX^e siècle, et celle des législations environnementales de la seconde moitié de ce même siècle en France. Si l'impact de l'industrie sur l'environnement est maintenant largement maîtrisé, les EGI ont mis en avant ses problèmes d'attractivité auprès des jeunes et de la population, en général. En effet, l'industrie pâtit d'une image désuète d'activités « du passé », polluantes, aux conditions de travail difficiles. Ce déficit d'image et d'information génère des difficultés de recrutement pour l'industrie, il a donc un impact direct sur sa compétitivité.

Les EGI ont mis en avant quelques mesures devant permettre une meilleure information de la population sur les réalités de l'industrie, en s'appuyant notamment sur ses facettes insuffisamment valorisées et calquant des enjeux sociétaux de demain : diversité de ses métiers, innovation, impact maîtrisé sur l'environnement, valeurs humaines, de manière générale.

Les enjeux environnementaux, la diminution de l'empreinte écologique, l'éco-conception prennent ici une autre dimension pour l'industrie, qu'ils contribuent à revaloriser. Il s'agit de montrer que l'innovation, et donc l'industrie, permet d'apporter des solutions permettant de maîtriser l'impact environnemental des activités humaines ; il faut rénover l'industrie en l'associant à l'environnement plutôt qu'en les opposant entre eux, comme cela est encore trop souvent le cas.



La France a peu tiré profit de l'émergence des technologies de l'information et de la communication, ainsi que de celle des biotechnologies. Elle ne doit pas rater cette nouvelle occasion qui se présente à elle avec les technologies propres, qui représentent un marché considérable et à forte valeur ajoutée, au niveau mondial.

Notes

* Directeur général de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

(1) Présence de grandes entreprises au rayonnement mondial, attractivité du territoire, infrastructures de qualité, qualité – reconnue – de la formation des ingénieurs et scientifiques, bonnes performances environnementales.

(2) Union européenne à 15 : la part de la France a baissé, passant de près de 15 % en 1999 à 12 % en 2008.

(3) Le coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière, en France, a rejoint celui de l'Allemagne.

(4) Conditions d'accès aux marchés publics (notamment).

(5) Conférence nationale de l'industrie (notamment).

(6) 79 %, chiffre 2009 (source : INSEE, Comptes nationaux)

(7) Existence d'acteurs majeurs sur la filière (notamment).

(8) Environ 200 000, selon une étude BCG diligentée pour le ministère de l'Industrie en 2008 (sans compter les emplois « verts » liés au ver-

dissement de filières elles-mêmes : véhicules électriques, chimie verte, production d'énergie etc.).

(9) Sans chercher à atteindre l'exhaustivité, on peut citer la taxe générale sur les activités polluantes, la redevance sur les prélèvements contribuant au financement des Agences de l'eau, le système des quotas de CO₂, le coût du traitement des déchets, les coûts liés à des mesures foncières (pouvant aller jusqu'à l'expropriation) autour des sites SEVESO AS.

(10) Taux défini, au cas par cas, en fonction du profil de risque de l'entreprise. En général, la tarification pratiquée correspondra à une bonification de 2 % par rapport au taux de référence défini par la Commission européenne.

(11) Il est difficile de mesurer cette inflation législative et réglementaire par secteur d'activité. Différentes sources convergent cependant sur le diagnostic d'inflation de la longueur et de la complexité des lois et des réglementations. Ainsi, les statistiques sur l'évolution quantitative du droit français disponibles sur le site Legifrance font état d'une augmentation de 10 % des signes des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de l'environnement, entre 2005 et 2008. Les statistiques incluant arrêtés, circulaires et autres formes de normes non codifiées issues de fédérations professionnelles sont encore bien plus alarmantes.

(12) En Chine, auprès de la classe moyenne notamment, comme l'a, par exemple, montré le « scandale » du lait contaminé à la mélamine en 2008.

(13) Ne faire les évaluations sanitaires qu'une seule fois entre producteur et utilisateur, ce qui permet à l'utilisateur de se concentrer sur son « cœur de métier ».

(14) Suppression de la taxe professionnelle et réforme du crédit d'impôt recherche (CIR).

